

## Bulletin d'histoire politique

**Dechêne, Louise. Le peuple, l'État et la guerre sous le Régime français, édition préparée par Hélène Paré, Sylvie Dépatie, Catherine Desbarats et Thomas Wien, avant-propos de Thomas Wien et conclusion de Sylvie Dépatie et Catherine Desbarats, Montréal, Boréal, 2008, 664 p., annexes, notes, index**

Jean-Pierre Gagnon



Volume 18, Number 2, Winter 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054818ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054818ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique  
VLB Éditeurs

### ISSN

1201-0421 (print)  
1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

Gagnon, J.-P. (2010). Review of [Dechêne, Louise. *Le peuple, l'État et la guerre sous le Régime français*, édition préparée par Hélène Paré, Sylvie Dépatie, Catherine Desbarats et Thomas Wien, avant-propos de Thomas Wien et conclusion de Sylvie Dépatie et Catherine Desbarats, Montréal, Boréal, 2008, 664 p., annexes, notes, index]. *Bulletin d'histoire politique*, 18(2), 281–286. <https://doi.org/10.7202/1054818ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2010

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**é**rudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Dechêne, Louise. *Le peuple, l'État et la guerre sous le Régime français*, édition préparée par Hélène Paré, Sylvie Dépatie, Catherine Desbarats et Thomas Wien, avant-propos de Thomas Wien et conclusion de Sylvie Dépatie et Catherine Desbarats, Montréal, Boréal, 2008, 664 p., annexes, notes, index.

Jean-Pierre Gagnon  
*Historien*

Ce livre est une œuvre inachevée, son auteure étant décédée avant d'avoir pu le compléter. Des collègues plus jeunes ont mis la main à la tâche pour en assurer la publication. Une décision heureuse. Il fallait que cet ouvrage soit publié, car voilà un livre important à plusieurs égards. Un livre dans lequel l'auteure s'emploie à remettre en question beaucoup d'idées reçues sur la Nouvelle-France.

Elle note par exemple que les praticiens de l'histoire sociale font comme si la guerre n'existait pas en Nouvelle-France alors qu'au contraire, elle est très présente, sauf durant deux périodes de paix. La première suit l'entente conclue avec l'Iroquoisie en 1667. « Rarement identifiée comme telle dans l'historiographie », elle dure vingt ans. La deuxième suit la signature du traité d'Utrecht ; elle persiste jusqu'en 1744.

L'auteure rappelle que de 1608 à 1669, il existe bien une petite organisation militaire de nature privée plutôt qu'étatique. La guerre alors est l'affaire de tous, car la terreur règne dans la colonie. En principe, le service militaire en Nouvelle-France sera une obligation à caractère personnel et universel : aucun homme n'est censé y échapper, mais ce n'est que durant la guerre de Sept Ans que tous seront mobilisés. Jusque-là, les capitaines de milice, influencés en cela par la population, exempteront les jeunes hommes de moins de vingt ans et les individus mariés.

Les hommes qui font la guerre durant la période qui va de 1687 à 1744 sont surtout les alliés amérindiens, les soldats, officiers et aspirants officiers

des troupes de la Marine et les colons volontaires, peu nombreux dans leur cas.

L'auteure s'intéresse à tous les groupes de combattants. Elle rend justice aux Amérindiens qui « constituent la principale force militaire de la Nouvelle-France. Nous devons insister, écrit-elle, car les historiens ne se sont pas empressés de le reconnaître ». Pas plus que les rapports officiels qui minimisent systématiquement la participation amérindienne aux partis, aux « découvertes » et aux grandes batailles. L'auteure rappelle avec à-propos que tous les groupes indigènes dont il est question dans son livre ont subi au XVII<sup>e</sup> siècle « des bouleversements terribles » et elle dit regretter « minimiser la présence amérindienne pourtant si nombreuse sur tous les fronts de la guerre » tant durant les affrontements de la guerre de Sept Ans que dans les combats antérieurs. Elle souligne cependant que le concours des Amérindiens est « indispensable », car seuls ils savent lire les pistes sur le sol et retrouver leur chemin dans les bois.

L'auteure accorde une grande attention aux miliciens. Elle distingue milices urbaines et milices rurales. Après avoir écrit que le discours historiographique se plaît à présenter les miliciens comme des guerriers naturels, elle montre qu'on a fait fausse route en reprenant à leur compte les opinions de certains contemporains. Versailles aurait voulu faire de la milice une armée. Ce ne fut pas le cas. La milice a plutôt constitué « un rouage essentiel de l'administration des campagnes ». La noblesse coloniale a tourné le dos à la milice qui n'a pas été non plus un tremplin dans les troupes ni une voie d'accès à la noblesse.

L'auteure accorde un intérêt particulier au capitaine de milice qui joue un rôle important dans la paroisse à titre d'agent de l'administration, un rôle qui l'emporte sur ses responsabilités militaires. La plupart des hommes qui occupent cette charge sont « de simples paysans plutôt que des seigneurs ou autres personnes de condition sociale supérieure ».

D'autre part, les seigneurs qui servent dans la milice ne font pas partie de la noblesse coloniale. Ce sont « de petites gens, socialement très près de leurs censitaires ». Mais ici l'auteure commet une contradiction difficile à comprendre puisqu'une quarantaine de pages plus loin, elle écrit que « la noblesse militaire [est] bien représentée dans le groupe seigneurial ». Selon l'auteure, si la noblesse coloniale ne sert pas dans la milice, en revanche, la milice rurale « suit et précise les contours d'une autre catégorie sociale..., celle des notables dont le prestige et l'influence s'arrêtent aux frontières de la paroisse ».

L'auteure précise encore que loin d'être constituées de combattants naturels, la plupart des milices ne sont jamais allées à la guerre. Fréquemment mobilisées, elles eurent à affronter le feu de l'ennemi quatre fois seulement avant la guerre de Seize Ans (1744-1760) : en 1687 et en 1693, en Iroquoisie, en 1690, à Québec, et en 1691, à La Prairie. À partir de

1744, on assiste à une mobilisation massive et continue des habitants, de l'ordre de 2 000 par année. Ce chiffre double en 1753 et 1754, pour atteindre 6000, en 1755. Il grimpe ensuite jusqu'à 11 000 lors de l'invasion du pays, ce qui correspond, précise l'auteure « à la quasi-totalité des hommes en état de marcher ».

Lorsqu'éclate la guerre de Succession d'Autriche, les autorités doivent reconnaître que la plupart des miliciens n'ont aucune notion de la discipline militaire. À la fin de la guerre de Sept Ans, sous la pression des événements, les hommes d'une paroisse joignent l'armée, un officier à leur tête. L'histoire, affirme l'auteure, « a retenu cette image alors que, au contraire, la dispersion des miliciens d'une même compagnie dans plusieurs brigades a toujours été la règle ».

Le manque d'encadrement qu'assure la compagnie n'est pas sans conséquence au combat. Il explique des mouvements de panique et des peurs incontrôlées parmi la troupe qui peuvent conduire à la désertion dans certains cas. De plus, les miliciens ne connaissent pas leurs officiers. Un autre facteur qui ne favorise pas la discipline et le moral.

La milice coloniale ne possède ni ordonnances qui lui soient propres ni administration particulière et elle est commandée par les officiers des compagnies franches de la Marine plutôt que par des officiers distinctifs.

La milice canadienne est vulnérable à la maladie, plus meurtrière que les combats. Les miliciens, des conscrits, sont mal vêtus, mal logés, mal nourris. Ils sont souvent appelés à remplacer les chevaux ou les bœufs pour le transport de l'artillerie, lorsque les animaux manquent, et ils doivent emprunter des chemins souvent impraticables.

D'après l'auteure et les principaux historiens de la guerre de Sept Ans, 10 000 à 11 000 miliciens prennent part aux campagnes de 1759. Une contribution « impressionnante » pour une population d'au plus 70 000 personnes. Quant aux pertes de vie, le seul historien qui se soit penché sur le sujet, Christopher Moore, suggère 10 % de l'ensemble de la population, un nombre là aussi très impressionnant.

Tous les miliciens, reconnaît l'auteure, n'ont pas pris part aux grandes batailles, mais « tous ont participé aux patrouilles et aux reconnaissances jour après jour, nuit après nuit. Elles représentent le visage ordinaire de la guerre, la peur au quotidien, une expérience commune ».

L'auteure pose une question fondamentale : « Pourquoi les habitants se battent-ils ? » Elle apporte une réponse on ne peut plus logique : « Le malheur redouté a deux visages : les vaincus seront massacrés ou déportés, les deux à la fois sans doute et personne n'y échappera. Pareille éventualité peut faire plus pour galvaniser les énergies que tous les discours et les sermons réunis » .

Autre éclaircissement et remise en question ; l'identité des volontaires. « Les historiens, dit l'auteure, les ont toujours confondus avec les milices ».

Or il s'agit bien de deux groupes différents. Les volontaires sont souvent des fils de la noblesse et de la bourgeoisie et des membres des familles seigneuriales qui aspirent à obtenir une commission dans les compagnies franches de la Marine. Les villes, écrit-elle, sont des pépinières de volontaires. Bourgeois et gentilshommes croiraient déroger en servant dans la milice. L'alternative est le volontariat.

Les volontaires servent en particulier dans les partis qui sont « de petites formations militaires qui agissent selon les ordres ». La guerre de parti constitue « le pivot de la stratégie française » qui consiste à multiplier les partis « pour semer l'épouvante chez l'ennemi et l'obliger à rester sur la défensive. » Les principaux participants aux partis sont les guerriers amérindiens.

L'auteure s'intéresse ensuite aux compagnies franches de la Marine. Elle remarque avec justesse que la contribution des soldats et des officiers des compagnies franches de la Marine aux guerres de la Nouvelle-France « n'a été reconnue ni par leurs contemporains ni par les historiens ». « L'opinion, écrit-elle, fit une place de choix au régiment de Carignan qui passa trois années au Canada sans se distinguer à la guerre, mais elle rejeta les compagnies franches de la Marine entretenues dans le pays pendant près de 90 ans et engagées dans la plupart des opérations militaires ». Or « les officiers en pied, les surnuméraires et les cadets, un ensemble de 150 à 200 individus, font la renommée de la Nouvelle-France. Ils se signalent dans la défense du territoire et surtout dans la guerre de parti ».

Les officiers des troupes de la Marine forment le corps des officiers de la colonie. En 1722, 45 % des officiers d'entre eux sont des gentilshommes ; en 1750, cette proportion a grimpé à 75 %. Les officiers et aspirants officiers des troupes de la Marine proviennent d'une cinquantaine de familles nobles établies en Nouvelle-France entre 1636 et 1668, de neuf familles anoblies sur place par Louis XIV, et des officiers des troupes de la Marine qui arrivent à partir de 1683. L'auteure se contredit à leur sujet, affirmant d'abord qu'une centaine de ces derniers vont s'établir dans la colonie pour affirmer plus loin que 42 % des 105 officiers arrivés entre 1683 et 1688 vont demeurer dans le pays.

L'auteure reconnaît les problèmes qui affectent le corps des officiers de la Marine lorsqu'éclate la guerre de Succession d'Autriche. Il y a « beaucoup d'officiers fatigués ou inaptés, surtout à la tête, beaucoup de sujets d'élite rompus à la petite guerre chez les plus jeunes et relativement peu d'hommes capables de commander et de transformer les recrues de France et les habitants de la colonie en troupes ordonnées et efficaces ». Elle ajoute : « L'augmentation des effectifs des compagnies et l'intégration rapide de centaines de recrues n'ont pu qu'accentuer les problèmes de discipline, de désordre et l'insalubrité des troupes de la Marine durant la guerre de Sept Ans ».

Elle conclut en disant que malgré tout, « les officiers des troupes de la Marine forment un groupe militaire ni meilleur ni pire que bien d'autres ». Tous ne seront pas nécessairement d'accord avec l'opinion de l'auteure. Celle-ci termine son étude des combattants en précisant que les effectifs des troupes réglées c'est-à-dire des troupes régulières françaises passent de 800 environ à 1500 en 1750 et 7000 en 1757. Les troupes réglées à la fin du Régime français sont composées des compagnies franches de la Marine arrivées au Canada entre 1683 et 1688 et les bataillons français envoyés au pays durant la guerre de Sept Ans. L'auteure ne s'attarde pas aux officiers des dernières unités envoyées dans la colonie. On garde l'impression qu'ils sont des hommes compétents. Mais on aurait aimé que l'auteure dise quelques mots à ce sujet.

L'auteure ne décrit aucun combat dans son ouvrage. Mais elle parle tout de même des différents types d'opérations auxquels les miliciens, les volontaires et les soldats sont appelés à participer. Après avoir décrit les partis et les « découvertes », elle constate l'échec des grandes batailles qui font appel à des hommes qui n'ont jamais été au feu et qui n'ont pas été entraînés. De 1666 à 1740, on assiste à un premier cycle de fiascos militaires. D'autres échecs viendront pendant la guerre de Seize Ans qui prendra fin avec la capitulation du pays. Pendant ces années qui aboutissent à la catastrophe, dirigeants et habitants se rappellent des événements de 1690 et 1711. Ils se gargarisent de mots : les troupes canadiennes sont invincibles et le pays est bien protégé par ses frontières naturelles. Quant aux troupes britanniques, elles ne valent pas cher. Mais la chute de Québec met fin à ses beaux discours : la conquête de la colonie par les Britanniques « est devenue, selon les opinions, possible, probable ou certaine ».

L'auteure manifeste une grande compassion pour les habitants du pays pendant le siège de Québec. Elle rappelle les propos d'un contemporain :

C'est à ce jour [le surlendemain de la capitulation] qu'on vit sortir du fond des bois nos pauvres femmes traînant après elles leurs petits enfants mangés des mouches, sans hardes, criant la faim. Quel coup de poignard pour des pauvres mères qui ne savent si elles ont des maris et où ils sont et quelle assistance elles donneront à leurs pauvres enfants à l'entrée d'une saison pendant laquelle on a de la peine à la garantir, lorsqu'elles étaient arrangées dans leurs ménages.

Et l'auteure ajoute : « Nous ignorons comment cette population a passé l'hiver ».

Elle s'en prend ensuite à la vision historiographique qui voit dans la société canadienne une société dotée d'une identité propre dont les liens avec la France ne sont plus ce qu'ils étaient au XVII<sup>e</sup> siècle. Elle reconnaît que la société canadienne est « sans contredit un milieu spécifique par rapport à tous les milieux spécifiques qui composent la France rurale de l'ancien

régime». La France, dit-elle, est le «lieu d'origine dont le souvenir est transmis de génération en génération par les récits et des chansons tissés autour de son histoire et de sa géographie. Tel que saisi au Québec, au <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, ce corpus folklorique reste étonnant par son ampleur et sa richesse. À lui seul, il suffirait pour réfuter la thèse de la rupture précoce et de la déculturation».

Un autre aspect de la vie en Nouvelle-France retient l'attention de l'auteure. Les historiens, dit-elle, voient dans l'habitant canadien un être libre et indépendant par comparaison avec le paysan français «étouffé sous le poids des droits seigneuriaux et des taxes d'État». «On persiste à croire, écrit-elle, que le gouvernement n'exige rien des colons hormis quelques droits sur le commerce». Or il n'en est rien. La milice est bel et bien une charge publique, non rémunérée d'ailleurs. Sont aussi des obligations, et perçues comme telles au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, les corvées militaires, les réquisitions (bras, charrois, blé, animaux) et le logement des gens de guerre dont le poids, précise l'auteure, est «particulièrement odieux pour les miliciens qui servent dans les garnisons tout l'hiver pendant que les soldats occupent leurs foyers».

Une impression se dégage de la lecture de cet ouvrage : la Nouvelle-France était, sinon une colonie militaire proprement dite, du moins une colonie fortement marquée par le fait militaire et la guerre.

L'auteure aborde bien des questions passionnantes dans son livre. Nous incitons le lecteur à lire cet ouvrage riche et remarquable, un ouvrage bien documenté – dans la mesure évidemment où les sources le permettent –, un livre où se révèle la grande culture historique de l'auteure. C'est un ouvrage que nous avons lu avec énormément d'intérêt du début jusqu'à la fin. Louise Dechêne a écrit là un livre important et captivant qui laissera sa marque dans l'historiographie.